

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 35 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Chistian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patricia COLIN - François FRANCESCHI - Danielle MILON - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 004-411/08/BC

■ Voie de desserte du pôle économique Nord entre l'avenue Georges Carpentier et l'avenue Edmond Rostand à Marignane - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

DIFRA 08/1289/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le Conseil de Communauté a approuvé par délibération n° VOI 11/224/CC du 30 mars 2006, la réalisation de la voie de liaison entre l'avenue Georges Carpentier et l'avenue Edmond Rostand, qui, en prolongeant la voie de contournement de Marignane assurera la desserte du pôle économique Nord.

Le projet se développe sur une longueur de 600m et comprend la réalisation de la voie et de ses dépendances, ainsi que la création de deux carrefours giratoires au droit des avenues de la Signore et Edmond Rostand. En outre, un parking sera aménagé au droit du groupe scolaire.

Une enquête publique a été diligentée et a obtenu un avis favorable. Dès lors, il convient de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la réalisation des travaux, conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La durée du marché est évaluée à 10 mois. Il n'y a pas d'allotissement. Les prix sont définitifs et révisables.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 Mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération n° VOI 11/224/CC validant l'autorisation de programme.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder au lancement d'un appel d'offres pour la réalisation de la desserte Nord de Marignane, voie de liaison Georges Carpentier/Edmond Rostand.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un appel d'offres conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics pour la réalisation de la voie de liaison Georges Carpentier/Edmond Rostand de la desserte Nord de Marignane.

Article 2 :

Est approuvé le dossier de consultation annexé.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole
– Numéro d'opération : 2006/00049 – Natures : 2031/2315 – Fonction : 822 – Sous politique : C311.

Le Le Président Délégué de la Commission
« Voirie et Signalisation »

Le Président de la Communauté
Urbaine Marseille Provence Métropole

Christophe MASSE

Eugène CASELLI